



N° de résolution
ou annotation

Dépôt de la Greffière-trésorière

Je constate la vacance du poste de maire à cette séance ordinaire du 3 octobre 2023.

CORRESPONDANCE

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS 1

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

03.10.23.126

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 239-2023 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le pro-maire Jasmin Létourneau a mentionné l'objet du projet de règlement No. 239-2023 et sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance du 7 novembre 2023, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé par le pro-maire Jasmin Létourneau ; Le conseiller Marcel Élément donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le règlement No. 239-2023 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal.

ADOPTÉE

03.10.23.127

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2024

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des élus présent que la municipalité mandate la firme comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice générale dans la préparation du budget 2024 pour un budget estimé à 550 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

03.10.23.128

RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE – INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de La Guadeloupe, en sa qualité de gestionnaire du protocole d'entente et du service intermunicipal de protection contre les incendies, a émis une demande de réajustement budgétaire auprès des municipalité membres, laquelle est attachée à la présente résolution ;

ATTENDU QUE certains codes du budget d'opération 2023 sont dépassés ou seront épuisés à la fin septembre 2023 ;

ATTENDU QUE les besoins supplémentaires prévus à 70 000 \$ afin d'assurer un service contre l'incendie à la hauteur de schéma de couverture de risques ;

ATTENDU le tableau détaillé des quotes-parts supplémentaires affectant chacune des municipalité membres pour l'exercice 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des élus présent :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset accepte de participer à l'effort de réajustement budgétaire du service de protection incendie pour un montant de 8 596.00 \$, s'appliquant à l'exercice financier 2023 ;



N° de résolution
ou annotation

03.10.23.129

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

- Qu'à cette fin, la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise la direction générale à transférer du budget d'investissement (financement des travaux à même le fonds d'administration) au budget du service intermunicipal de protection incendie d'une montant de 8 596.00 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

VARIA


- Avocat ;
- Caméra

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à la majorité/l'unanimité des élus présents que la séance soit levée/ajournée. Il est 20h52.

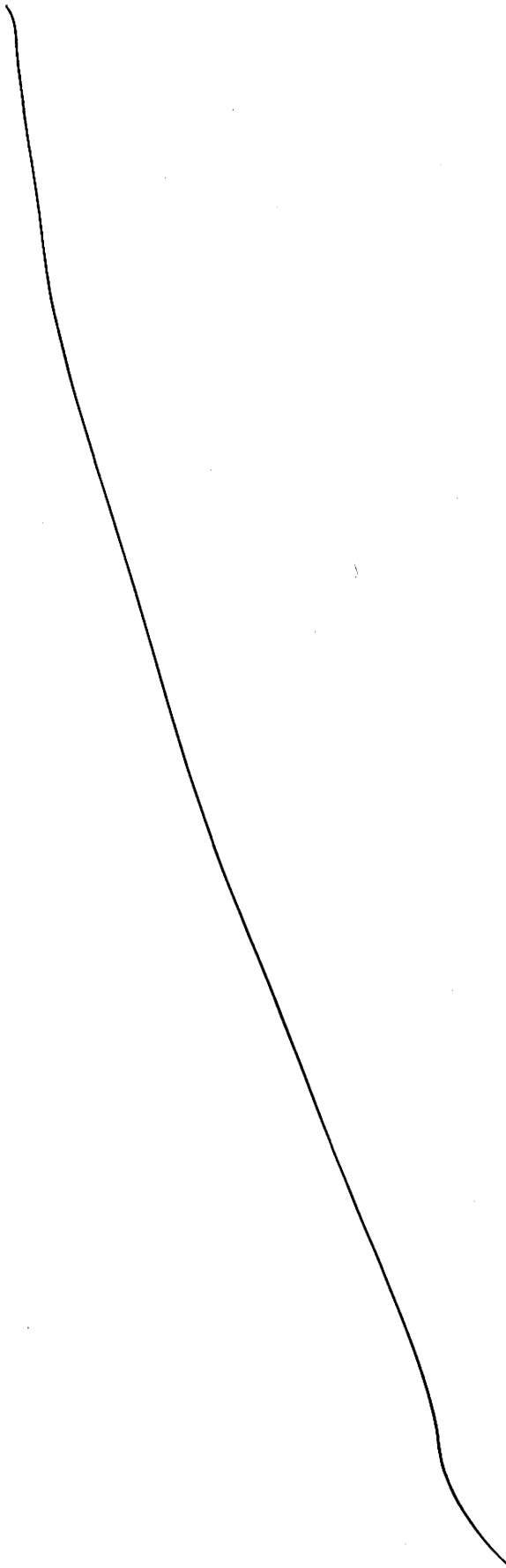
Moi, **JASMIN LÉTOURNEAU**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Jasmin Létourneau
Pro-maire


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière



N° de résolution
ou annotation





N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 3 OCTOBRE 2023, 20h05
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Jasmin Létourneau,	Pro-maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENTS :

Aucun

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

03.10.23.123

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont ajoutés à varia :

- Avocat ;
- Caméra ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des élus présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

03.10.23.124

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des élus présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

03.10.23.125

COMPTES PAYÉS, PAIES, COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies ayant été présentés au conseil au montant de 49 563.36 \$, Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des élus présents que les comptes payés et les paies soient acceptés et que les comptes à payer soient payés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.


Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière